

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRÊTÉS DU MAIRE**

**ANNULE ET REMPLACE AM N° 15/2026
ARRÊTÉ PERMANENT PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
AUX INSTRUCTEURS DU DROIT DES SOLS**

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L. 5211-4-1,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 423-1 et R. 423-15,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 octobre 2008 n° 2008-298, visée en Préfecture le 23 octobre 2008, qui décide de la création du service d'instruction du Droit des Sols,

Vu l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2009 entérinant ces nouveaux statuts,

Vu la délibération D045/2009 du conseil municipal en date du 9 juillet 2009 décidant du transfert de l'instruction des actes et autorisations relatifs à l'occupation du sol,

Vu la convention en date du 7 mars 2022, confiant à la communauté d'agglomération du SICOVAL, l'instruction des actes et autorisations relatifs à l'occupation du sol,

Considérant que pour permettre une bonne administration dans l'instruction du droit des sols et notamment le respect des délais, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature aux agents du service.

ARRÊTE

Article 1 :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté municipal n° 15/2026 du 2 avril 2026 concernant la délégation de signature aux instructeurs du droit des sols.

Article 2 :

Monsieur le maire décide de donner une délégation de signature afin de mener à bien l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation ou l'utilisation du sol.

Article 3

La délégation de signature est donnée à :

- Madame Karine POLIN, Cheffe du service Application Droit des Sols,
- Monsieur Frédéric CAMBON, Adjoint à la Cheffe de service Application Droit des Sols,
- Madame Myriam BOUGNOUX, Instructrice Droit des Sols,
- Monsieur Adrien CABROL, Instructeur Droits des Sols,
- Madame Anne-Françoise CARVAL, Instructrice Droit des Sols,
- Madame Régine DARQUES, Instructrice Droit des Sols,
- Madame Christelle DUBOIS, Instructrice Droit des Sols,
- Madame Cécile LACASSAGNE, Instructrice Droit des Sols,
- Madame Mathilde ROUTEAU, Instructrice Droit des Sols,
- Madame Cécile SAINVET, Instructrice Droit des Sols,

- Monsieur Florian TOURNIER, Instructeur Droit des Sols,

à l'effet de signer les actes et documents ci-après énumérés :

- a) courrier de demande de pièces destiné à compléter les dossiers,
- b) courrier de notification et de prolongation du délai d'instruction,
- c) courrier de consultations des services,

à l'exclusion de la décision,

tels que mentionnés au code de l'urbanisme aux articles R. 421-1 et suivants.

Article 4

Les dispositions du présent arrêté sont d'application immédiate.

Article 5

Le Maire peut à tout moment mettre fin à la délégation.

Article 6

Le présent arrêté sera affiché et transmis en Préfecture, puis notifié pour information aux agents intéressés.

Fait à Baziège, le 28 avril 2026.

Le maire de Baziège

Jean-François ROUSSEL



Notifié aux agents :

Karine POLIN

Le :

Christelle DUBOIS

Le :

Frédéric CAMBON

Le :

Cécile LACASSAGNE

Le :

Myriam BOUGNOUX

Le :

Mathilde ROUTEAU

Le :

Adrien CABROL

Le :

Cécile SAINVET

Le :

Anne-Françoise CARVAL

Le :

Florian TOURNIER

Le :

Régine DARQUES

Le :

